Lettres d'Angleterre

(De notre correspondant particulier)

Londres, le 2 mars.

C'EST LA FAUTE DE M. CHAMBERLAIN

Il est rare, bien rare, que le chef d'un grand parti attaque la décision de l'action du président de la Chambre des Communes. C'est pourtant ce que vient de faire M. John Redmond, et il est impossible de dire qui ait tort. En général, M. Gully, comme du reste tous les *speakers*, se distingue également par son impartialité et sa courtoisie. Toutefois, vendredi dernier, il a fait preuve d'une indulgence coupable et partiale, lorsqu'il a déclé que M. Chamberlain n'avait pas transgressé les règles de la courtoisie parlementaire en disant à M. Dillon qu'il était « bon juge en matière de traitrise ». C'est alors que, bondissant sur l'injure et ne se voyant pas protégé par le président de la Chambre, M. Dillon s'est crié que « le très honorable *gentleman* était — passez-moi l'expression, mais c'est le seul qui traduise exactement l'anglais — un sacré menteur ». Certes, il avait fallu une violente provocation pour amener un homme aussi bien élevé que M. Dillon à tenir un pareil langage.

En sa qualité de chef du parti nationaliste irlandais, M. Redmond prit la défense de son ami politique expulsé de la Chambre pour une semaine. Il a donc donné avis qu'après les vacances de Pâques il demanderait au *leader* de la Chambre de fixer un jour pour discuter la décision du *speaker* lorsqu'il avait déclaré que M. Chamberlain avait eu un langage parlementaire en disant directement à M. Dillon qu'il était un traître. Il est impossible que cette demande soit repoussée, M. Gully lui-même ne le voudrait pas.

Aussi bien un dénouement heureux aurait-il coûté que M. Chamberlain a rendu à son pays c'est d'avoir considérablement abaissé le ton des débats parlementaires.

Naguère encore le Parlement anglais se vantait — et il a avait le droit — d'être la première assemblée de *gentlemen* du monde. Aujourd'hui, ce titre lui sera contesté.

Par son ton agressif, inférieur, par son peu de respect pour la vérité, l'ex-fabricant de vis provoque sans lassé ses collègues. Vendredi dernier, quelque instants avant son inqualifiable sortie contre M. Dillon, le ministre des Colonies avait mis hors de ses gonds sir Henry Campbell-Bannerman, le plus courtois des hommes, et pendant quelques instants on vit le chef de l'opposition et le vrai chef du gouvernement debout en face l'un de l'autre, échanger des gestes et des paroles de colère.

LE NOUVEAU PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

Avant-hier, en présentant à la Chambre des Communes le projet de loi sur l'enseignement qui sera probablement la seule œuvre législative de cette session, si tant est qu'il soit adopté, M. Balfour a jeté un coup d'œil rapide sur l'état actuel de l'instruction publique en Angleterre, puis il a esquissé à grands traits le nouveau bill. Nous allons suivre son exemple et présenter un aperçu à vol d'oiseau de la situation présente de l'enseignement et des changements qu'on se propose d'y apporter.

Bien entendu, la loi ne touche pas l'enseignement supérieur. Les anciennes Universités et les nouvelles suffisent à tous les besoins, — et même au delà. Le bill présenté par M. Balfour ne touche qu'à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire. En ce qui concerne le premier, jusqu'en 1870 le système des écoles libres ou confessionnelles existait seul en Angleterre. Chaque communion religieuse avait ses écoles qu'elle fondait et entretenait à son gré. Si elle consentait à recevoir la visite des inspecteurs de gouvernement et que le rapport de ceux-ci fût favorable, l'Etat accordait alors une allocation égale au tiers des dépenses. Ce système excellent en soi et conforme au tempérament du peuple anglais, ne permettait malheureusement de donner l'instruction qu'à un nombre restreint d'enfants.

En 1870, sous le ministère de M. Gladstone, un de ses collègues, M. Forster, fit adopter une loi destinée à révolutionner l'enseignement primaire. L'instrument de cette révolution était le « bureau scolaire » (*school Board*), sorte de municipalité élue pour trois ans et chargée d'organiser l'enseignement primaire dans la région soumise à sa juridiction. Dans l'intention du législateur, la loi nouvelle ne devait pas toucher au système confessionnel, mais au contraire le développer et en tirer toutes les ressources qu'il pouvait fournir. Ce n'était que dans les localités où n'existait pas d'école libre que le « bureau scolaire » était autorisé à fonder un établissement du bon dénominal, où on enseignerait laïque, comme on le dit si improprement, mais un enseignement parfaitement séculier. Malheureusement, dès le début, les bureaux scolaires tombèrent entre les mains des sectaires qui violèrent l'esprit de la loi qu'ils étaient chargés d'exécuter. Ils firent aux écoles confessionnelles une guerre sans merci, sans pitié ni ménagements.

Investis du droit de lever des impôts, ils ne se bornèrent pas à créer des établissements libres, de belles inutiles mais somptueuses et destinées à faire concurrence aux autres. Les catholiques et les anglicans, partisans du régime confessionnel, avaient donc, bon gré, mal gré, à entretenir leurs propres écoles, puis, comme contribuables, à payer les impôts de milliers des bureaux scolaires. Si les radicaux étaient arrivés au pouvoir, ils eût été fait des écoles confessionnelles, les subventions de l'Etat leur eussent été enlevées. Aussi, encore sur la question des écoles que ne sont faites les élections de 1874. Les radicaux bat 84 battus à plate couture, et l'enseignement confessionnel a été sauvé.

Il existe en ce moment en Angleterre plus de 14000 écoles confessionnelles contre 5700 établissements de bureaux scolaires : ces derniers donnent l'enseignement à 2 800000 élèves, tandis que les premiers en ont plus de 3 millions.

L'enseignement secondaire n'est pas dans une condition brillante. En dehors de quelques fondations, qu'une loi récente a réformées, et dont elle a fait des établissements utiles, tout est à créer sous ce rapport. Les bureaux scolaires font enseigner dans quelques-uns de leurs établissements des matières qui constituent un enseignement primaire supérieur; mais ce n'est pas là un enseignement secondaire.

M. Balfour, en énumérant les vices du système actuellement en vigueur, n'a pas manqué de signaler l'infériorité du personnel enseignant. La proportion des maîtres qui ont passé par une école normale n'est que de 45 %.

Voici maintenant quelques-unes des réformes que propose le nouveau projet de loi. Tout d'abord les autorités suprêmes en matière d'instruction publique, tant pour l'enseignement primaire que pour l'enseignement secondaire, seront désormais les Conseils généraux (*County Councils*) pour les Comités, et les Conseils municipaux (*Borough Councils*), pour les villes. Ces Conseils exerceront leur mandat par l'intermédiaire d'un Comité ou de Comités chargés d'organiser et de surveiller l'instruction publique. La majorité de chaque Comité devra être nommée par les Conseils, et cette majorité s'adjoindra ensuite telles personnes dont la familiarité avec les questions d'enseignement rendra la coopération désirable. Les Conseils pourront décliner de se charger de l'enseignement primaire. Dans toutes les localités où ils accepteront de s'en charger, *les bureaux scolaires seront abolis*.

Le projet de loi s'efforce de donner satisfaction à tous les partis. Aux amis du régime confessionnel il accorde cette justice que désormais toutes les écoles sans distinction seront entretenues aux frais de la commune. En même temps, il fait une concession aux radicaux qui demandent que tous les établissements aux quels est accordée une allocation sur les fonds publics soient placés sous le contrôle des autorités. En conséquence, les Conseils généraux ou municipaux auront le pouvoir de nommer un tiers des membres du Conseil d'administration de chaque école libre, et celle-ci devra être visitée par les inspecteurs de l'Etat.

Aujourd'hui, les écoles — même les écoles confessionnelles qui touchent une allocation du gouvernement — sont tenues de recevoir tous les élèves, sans distinction de religion, qui habitent leur district. En vertu d'un article dit « clause de conscience » les enfants professant un culte différent de celui de l'école sont dispensés d'assister à l'enseignement religieux qui se donne à des heures fixes et coupées de telle sorte ne fréquentent que les cours purement séculiers. La nouvelle loi va plus loin. Dans les localités, par exemple, où il y aura une école anglicane assez vaste pour recevoir les enfants catholiques du voisinage, si ceux-ci sont en assez grand nombre, leurs parents auront le droit d'exiger la fondation d'une école catholique. Il va sans dire que réciproquement les protestants, très nombreux dans une école catholique, pourront demander l'établissement d'une école de leur religion.

Sauf les radicaux extrêmes, je dois reconnaître que le projet de loi a été accueilli avec faveur par tous les partis. Naturellement, il devra subir certaines modifications dans les questions de détail.

F. DE BERNHARDT.

ÇA & LÀ

Morts d'hier

Mme la marquise de Jessé-Charleval, femme du général ancien commandant de corps d'armée, inspecteur général de la cavalerie, à Paris. — M. Charles Tesbud, ancien professeur, agrégé de droit à la Faculté de Grenoble, ancien adjoint au maire de cette ville, au Caire, où il dirigeait l'école française de droit. — Mme Girard, mère du sénateur des Deux-Sèvres, à Montils (Charente-Inférieure). — M. le général espagnol Debas, à Madrid. — — M. Desmaisons, secrétaire de l'Académie de Caen. — M. Eug. Lecoutre, ancien maire d'Alençon, ancien conseiller général de l'Orne et de la Vienne, 70 ans. Maire d'Alençon en 1870, il avait été nommé comme otage par les Prussiens, à cause de la conduite énergique qu'il avait tenue vis-à-vis d'eux. — A Saint-Jean de Maroni (Guyane), M. le capitaine d'infanterie coloniale Guibe, 38 ans. — A Montemy-les-Angrouves (Vienne), M. Guanah Serph, 81 ans, qui fut député catholique de la Vienne pendant de longues années.

Mort de M. Gaste

Hier est décédé à Caen, M. Armand Gaste, professeur honoraire de l'Université de Caen, chevalier de la Légion d'honneur.

M. Gaste, qui est né à Vire, est l'auteur de nombreuses publications très estimées, notamment sur les *Vaux de Vire*, d'Olivier Basselin, et le *Noël virois*, de Jean Le Houx.

L'« Indépendant Savoyard » et Mgr Lacroix

Nous avons annoncé que Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, avait accepté la direction du journal hebdomadaire l'*Indépendant Savoyard*. Dans un de ses derniers numéros, cette publication a fait paraître en tête de ses colonnes une note déclarant que la direction redevenait exclusivement laïque.

Les indemnités chinoises

Un décret, paru aujourd'hui à l'*Officiel*, reporte au 1er octobre 1902, le délai pour la présentation des demandes d'indemnités des victimes des événements de Chine.

Les chemins de fer et l'électricité

L'administration des chemins de fer belges se propose de remplacer la traction animale des wagons de marchandises par la traction électrique, dans les gares où certaines manœuvres se font encore au moyen de chevaux.

Il est même question de supprimer partiellement les machines de manœuvres là où la chose sera possible.

Des essais auront lieu prochainement à Bruxelles.

Epidémie de typhoïde

Une violente épidémie de fièvre typhoïde sévit dans toute la région de Châlamont (Ain). Les écoles sont fermées par ordre de la préfecture.

Plusieurs décès se sont produits à Saint-Paul-de-Varax. Des médecins se sont transportés sur les lieux.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le président de la Société de géographie italienne a indiqué au ministre des Affaires étrangères les moyens à employer pour retrouver les traces de l'expédition Boggiani qui, suivant un journal de l'Amérique du Sud, se trouve dans le Paraguay.

L'exequatur est accordé à M. Herbert O'Hanaghan, consul des Etats-Unis du Brésil à Cannes.

Le 13 avril, élections : au Conseil général dans les cantons de Saint-Lizier (Ariège) et Craon (Mayenne); au Conseil d'arrondissement, dans ceux de Bugeat (Corrèze) et Neuilly-en-Thelle (Oise).

La fièvre aphteuse sévit dans la région de Dreux, plusieurs étables sont contaminées.

LETTRES DE CONSTANTINOPLE

(De notre correspondant particulier)

24 mars 1902.

La *Croix* a parlé, d'après les dépêches, du tremblement de terre épouvantable qui vient de ravager Kianghri. La ville de Kianghri occupe l'emplacement de l'ancienne Gangres; enlevée et perdue par Bajazet Ier, puis par Camerlan. Mourad II l'a définitivement reconquise à l'Islam en 1423. Depuis lors elle est le chef-lieu du sandjak du même nom, et l'une des plus importantes cités du vilayet de Castamouni. Sa population de compose de 14 600 musulmans, de 800 Grecs et 400 Arméniens. Si sa température est sibérienne en hiver, par contre elle jouit d'un incomparable été.

Des lettres nous ont apporté hier des détails plus précis sur les secousses qui ont ruiné Kianghri. Sur les 3 000 maisons qu'elle contient, 500 se sont écroulées, 1 000 autres vont les suivre ou du moins seront endommagées au point d'être inhabitables. Quatre personnes sont mortes dans l'effondrement, mais les blessés se comptent par centaines.

Les habitants se sont sauvés hors de la ville et, dans les terrains détrempés par les pluies d'hiver, campent sous des tentes où la neige et le froid les font horriblement souffrir. La classe aisée a trouvé un refuge dans les maisons demeurées intactes; quant aux pauvres, et c'est le plus grand nombre, ils rôdent dans la campagne, s'abritent derrière les tombes des cimetières, en proie à la panique, et surtout à la faim.

Les blessés restent sans soins car les médecins font défaut. De la résidence du gouverneur, des écoles, il ne reste plus que des monceaux de planches et de pierres. La Sublime Porte s'occupe d'envoyer quelques secours en argent à cette malheureuse localité dont la plupart des habitants sont livrés à une misère noire pour de longues années.

G.

LA FIÈVRE JAUNE A LA GUYANE FRANÇAISE

L'épidémie de fièvre jaune signalée à la Guyane française persiste à Saint-Jean et à Saint-Laurent-du-Maroni.

Aucun nouveau cas n'est survenu à Cayenne, ni à Mana.

Le nombre total des cas constatés depuis le commencement de l'épidémie est de 41, dont 28 décès, 7 guérisons, et 10 actellement en traitement.

UN INCIDENT DE MOISSON

Chez un cultivateur principalement à l'époque de la moisson, tous les bras de la famille sont nécessaires. S'il en est qui viennent à manquer, c'est une gêne et un retard. La moisson allait commencer chez M. Auvigné, cultivateur à Méatz, par Chassigny (Haute-Marne), et l'on se réjouissait dans la famille, car cette année la fille Armantine Auvigné allait pouvoir prêter son concours pour le travail des champs, ce qu'elle n'avait pu faire depuis quelques ans. La maladie avait depuis longtemps profondément altéré la santé de Mlle Auvigné et épuisé ses forces. Elle était devenue anémique. A la suite d'une peur, ses époques s'étaient subitement arrêtées et depuis lors avaient été irrégulières et incomplètes. Elle nous raconte simplement comment se sont passées ces années de souffrances et son admiration pour les pilules Pink qui l'ont guérie :

« Un jour je fus vivement effrayée j'étais à ce moment indisposée et du coup mes époques furent supprimées. Depuis lors, ma santé dépérit sensiblement, je devins d'une grande faiblesse après avoir perdu l'appétit. Malgré des digestions assez bonnes, j'avais souvent des tiraillements d'estomac. Des points me coupaient la respiration. J'avais constamment envie de dormir et mon sommeil était troublé par des cauchemars. Le matin, en me levant, j'avais des étourdissements à tomber, les oreilles me tintaient comme des cloches, puis j'avais des migraines violentes et de fortes névralgies. Je désespérais enfin de jamais guérir. Les journaux me firent connaître les pilules Pink et je les employai. Alors tout changea, mes malaises disparurent, l'appétit me revint et aujourd'hui je suis très forte et la preuve c'est qu'à la moisson dernière, je n'ai cessé de travailler sans trêve et sans fatigue. Je me souviendrai longtemps des pilules Pink, surtout à la moindre rechute que je ne prévois guère du reste. »

Tonifier les nerfs, régénérer le sang, tel est l'office que remplissent les pilules Pink. Par ce moyen, plus d'anémie, de chlorose, de neurasthénie, de rhumatismes, mais au contraire la vigueur et la force pour tous, jeunes ou vieux, car les pilules Pink sont aussi efficaces au moment de la jeunesse qu'à un âge avancé. Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal Gablin et Cie, 23, rue Ballu, Paris. 3 fr. 50 la boîte et 17 fr. 50 les 6 boîtes franco contre mandat-poste.

TRIBUNAUX

LA COMPAGNIE DE SUEZ ET LES PORTEURS DE DÉLÉGATIONS

La 1re Chambre de la Cour de Paris, présidée par M. le premier président Forichon, vient, sur plaidoiries de Mes Barboux et Maurice Tézenas, de rendre un important arrêt dans le procès intenté à la Compagnie de Suez par les porteurs de délégations.

La Cour a infirmé le jugement du tribunal de la Seine qui avait obligé la Compagnie à rendre un compte général de sa gestion et l'a seulement condamnée à payer par titre 5 fr. 75.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Une coupe forestière saurait-elle être assimilée à un chantier aux termes de la loi du 9 avril 1898, alors que les arbres ne sont ni entassés, ni sciés, ni façonnés, et qu'il n'est fait usage aucune machine mue par une autre force que celle des hommes ou des animaux ?

Oui, vient de déclarer la Chambre des requêtes, en admettant au rapport de M. le conseiller Alphandery et sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Mérillon un pourvoi contre un arrêt de la Cour de Caen qui avait statué dans un sens contraire.

EN MER

Saint-Servan. — *Le Burgundia* part avec environ 1 200 pêcheurs pour Terre-Neuve: à bord prennent passage M. l'abbé d'Auvigny, aumônier de la Maison des Œuvres de mer à Saint-Pierre-Miquelon, et ses deux auxiliaires.

Le Havre. — Les cadavres du matelot Auffret et du novice Légregam, disparus au cours du naufrage du sloop *Etoile-de-la-Mer*, ont été retrouvés près du fort des Neiges. Les corps ont été transportés à la Morgue, où le malheureux patron Legregam est vêtu reconnaître son fils.

Cannes. — Le bateau *Colibri*, faisant le service entre La Croisette et l'île Sainte-Marguerite, a coulé, à 500 mètres du rivage, sous une poussée du vent Est; trois personnes du bord ont été sauvées, mais la quatrième, Jean Pataté, a été noyée.

LETTRES DE BELGIQUE

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Le suicide du général Hennequin

La *Croix* a relaté la triste mort du général Hennequin, directeur de l'Institut cartographique militaire. Le malheureux officier s'est donné la mort en se tirant un coup de fusil dans la bouche. Il résulte de renseignements que nous avons pris à bonne source que le général Hennequin souffrait depuis longtemps déjà d'une maladie incurable. Ajoutez à ces douleurs le travail excessif auquel se livrait le général. Tout permet donc de croire que le général a agi dans un moment de crise cérébrale.

Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que les principes professés par le défunt étaient en opposition avec la préméditation d'un suicide.

A propos d'un calcul

Rien n'est plus amusant que de voir les calculs fantaisistes auxquels se sont livrés les journaux libéraux et socialistes pour grossir le chiffre des manifestants qui ont parcouru dimanche les rues de Bruxelles en réclamant la revision de la Constitution et le suffrage universel égalitaire.

Un journal radical évalue le nombre des manifestants à 100 000 ! Le journal socialiste le *Peuple* dit effrontément 30 000. Un journal libéral, 15 000.

Or, nous nous sommes livré à un calcul minutieux des manifestants — calcul aisé car le cortège défilait à petits pas, en bon ordre et par rangs égaux — et nous avons obtenu le total de 7200 personnes. Notre calcul a été corroboré, du reste, par plusieurs autres, donnés, eux aussi, très consciencieusement.

Les journaux de l'opposition enragent et traitent de menteurs fieffés ceux qui parlent de 7 000 manifestants. Voilà leur bonne foi !

Les jeux

La Chambre des Représentants a enfin voté définitivement le projet de loi sur les jeux de hasard qui datait de plusieurs années et qui avait fait un nombre incalculable de fois la navette entre le Sénat et la Chambre basse.

Ostende, Spa, Namur, Dinant, et autres Houx devront donc plier leurs tapis verts et mettre leurs roulettes au rancart. Qui donc songera à s'en plaindre ?

L.

NOTRE OBSERVATOIRE

JEUDI 27 MARS 1902

Baromètre. — Le temps est mauvais, pluies continues et une nouvelle dépression passe ce matin sur l'Angleterre. Le baromètre a baissé de 5m/m sur la Manche. La pression est basse dans le N.O. et l'est de l'Europe; elle est encore supérieure à 765m/m dans le Sud-Ouest (Biarritz 772m/m).

A Paris nous avons 739 m/m.

Le vent est violent de l'Ouest avec mer très grosse à la pointe de la Bretagne; il est fort en Bretagne et en Provence.

GRANULES DES VOSGES Rhume du Cerveau, Toux, Grippe

RUBINAT LLORACH Cette eau thermomérale naturelle est l'objet de tant de substitutions et de contrefaçons qu'il faut exiger chez tous les pharmaciens Rubinat-Llorach, étiquette jaune, bouchon rouge. Exposition univer. Paris 1900. Grande méd. d'or

L'Hygiène de la boisson est partout assurée, grâce aux *Comprimés Vichy-Etat* qui permettent de rendre instantanément toute eau potable alcaline et gazeuse. Mais se méfier des fraudes et imitations et exiger partout *Comprimés Vichy-Etat*.

Des pluies sont tombées sur l'ouest et le centre du continent; en France, on a recueilli 18m/m d'eau à Cherbourg, 6 à Paris, 6 à Lyon, 22 à Toulouse.

La température a monté dans l'ouest de l'Europe. Elle était ce matin de — 2 à Finckheim, + 9 à Paris, + 11 à Brest, + 16 à Alger. On notait — 1 au Puy-de-Dôme, — 2 au Mont Aigoual, — 7 au mont Mounier.

Probable. — En France, des averses sont probables avec temps doux. A Paris, hier, nuageux; pluies la nuit.

La mer est houleuse sur la Manche, en Bretagne et sur la Méditerranée, très grosse à la pointe de la Hague, agitée sur l'Océan.

Samedi 29 mars, 88e jour de l'année.
Durée du jour : 12 h. 42.
Soleil. — Lever : 6 h. 46. Coucher : 6 h. 22.
Lune. — Lever : ... h. ... s. Coucher : 8 h. 22 m.

CHASSE AUX NOUVELLES

PARIS

L'accident de M. Bouvard. — M. Bouvard, directeur des services d'architecture de la Ville de Paris, passait, hier, après midi, vers 3 heures dans la rue des Saints-Pères.

Au moment où il traversait la chaussée, M. Bouvard se trouva pris entre un omnibus et une bicyclette, et n'eut que le temps de se jeter du côté de celle-ci, le danger lui paraissant moins grand. Il n'en fut pas moins renversé par la machine, que le cycliste n'avait pu arrêter assez rapidement.

On s'empressa de relever M. Bouvard qui, dans sa chute, s'était assez gravement contusionné, notamment à la hanche et au pied gauche. Il put néanmoins se faire reconduire, en voiture, à son domicile 55, rue de Verneuil.

La vendetta de Charonne. — M. Le Poittevin, juge d'instruction, vient de rendre une ordonnance renvoyant devant la Chambre des mises en accusation Pleignour dit Manda, Heil dit le Boulanger, et Poisard dit le Petit Rouquin.

Ces héros de l'affaire de la vendetta de Charonne comparaîtront devant le jury sous l'accusation de tentative d'assassinat.

DÉPARTEMENTS

Saône-et-Loire. — Tué à coups de pied. — A Chalon-sur-Saône, Louis Dury, 18 ans, passait sur la place de Rully, près de Chagny, lorsque le chien de François Dury fit mine de le mordre. Louis Dury, furieux, fit des reproches au propriétaire du chien, et bientôt les deux hommes en vinrent aux mains.

Le jeune homme, se sentant le moins fort, s'arma d'un énorme échalas et en frappa son adversaire, qui tomba assommé. Louis Dury, voyant que son ennemi était à terre, en profita pour lui donner de violents coups de pied dans le ventre.

François Dury se releva tout couvert de sang et rentra chez lui ; il s'alita. Aussitôt un médecin fut appelé mais, malgré ses soins, le blessé expira dans d'atroces souffrances.

Louis Dury a été arrêté.

Corrèze. — Tué par un cheval. — Félix Laporte, 28 ans, de Chamboulive, domestique chez M. Filliol, marchand de bois à Saint-Mexant, conduisait un chargement de bois avec trois chevaux attelés de front, quand, arrivé à cent mètres environ du village des Pouges, commune de Saint-Mexant, le cheval du milieu détacha un trait. Laporte s'étant placé pour le remettre entre le timon et le cheval, l'animal le pressa à un point qu'il tomba inanimé.

Finistère. — Une Sœur écrasée. — Dans la matinée d'hier, une charrette de fagots entrait dans la cour de l'école des Sœurs.

Les fagots heurtèrent l'un des piliers de pierre de taille, qui s'écroula.

Une des Sœurs se tenait près de la porte d'entrée pour empêcher la barrière de se refermer. La malheureuse fut ensevelie sous les décombres et en partie broyée.

Transportée dans la maison, elle ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Aube. — Etranglé par une machine. — Un ouvrier du moulin de Verpillières, M. Nilles, dit Michel, opérait le graissage d'une transmission en mouvement. Soudain, les boucles de sa cravate s'enroulèrent autour de l'arbre. Le malheureux essaya de se dégager, mais il ne put y parvenir, et en quelques secondes il fut étranglé sous les yeux de ses camarades qui assistaient impuissants à cette mort affreuse.

Hièvre. — Pain de guerre suspect. — A Cosne, l'intendance vient de refuser un approvisionnement considérable de pain de guerre comme gravement suspect, elle en a ordonné la saisie et la vente par le commissaire-priseur.

Marne. — Tamponné entre deux wagons. — Un accident mortel s'est produit aujourd'hui, en gare d'Epernay.

Un nettoyeur de la Compagnie, nommé Joseph Brasier, passant entre deux wagons, a été serré entre les tampons. Le malheureux a eu plusieurs côtes cassées et les poumons crevés. Il est mort peu après.

Eure-et-Loir. — La mort d'une mère. — Mme Quilbaillet, âgée de 54 ans et demeurant à la Ville-aux-Nonnains, à Dreux, était allée avec son mari déposer des fleurs sur la tombe de son fils, mort à 22 ans; tout à coup, elle dit à son mari : « Je crois que je vais mourir, dis-moi adieu. »

Elle s'affaisse sur la tombe; elle venait de mourir de chagrin.

Vosges. — La neige. — Remiremont est entièrement recouvert par la neige tombée cette nuit. Elle continue à tomber très serrée.

ETRANGER

Grèce. — Emigration. — La *Festia* annonce que faute de terres où elles puissent s'établir, 350 familles grecques ont quitté le Péloponèse et ont émigré dans l'Afrique du Sud.

La Villette du jeudi 27 mars

ESPÈCES	QUANTITÉS amenées	QUANTITÉS vendues	Poids moyen	Prix du kilog. par qualité Viande nette 1re	2e	3e	Poids vif 1re	2e	3e
Bœufs	724	700	575	1 36	1 20	1 05	88	86	53
Vaches	871	358	250	1 32	1 15	95	79	68	48
Taureaux	65	60	480	1 10	1 ...	90	66	55	45
Porcs	924	920	85	2 10	1 90	1 50	1 30	95	75
Veaux	7 175	7 000	22	2 ...	1 70	1 40	1 ...	72	59
Moutons	3 095	3 095	36	1 46	1 40	1 35	1 08	96	90

Physionomie des ventes

Bœufs, vaches, taureaux. — Léger mouvement de hausse par suite de la réduction de l'offre.

Veaux. — Vente calme, cours sans changement.

Moutons. — Reprise de la hausse par suite de la modération de l'offre.

Porcs. — Cours sans changement notable.

STOCKS A PARIS

	HIER	CE JOUR	1901
Sucres sacs	2 599 781	2 526 018	1 956 316
Alcools pipes	22 385	22 300	20 773
Cafés quintaux	6 100	6 100	2 680
Lin quintaux	1 100	1 250	8 600
Farines sacs	120 750	120 900	162 150
Blés quintaux	95 500	96 500	345 500
Seigles quintaux	14 000	14 000	1 600
Avoines quintaux	116 000	127 000	80 550

HAVRE COURS OFFICIELS DU 27 MARS

ECHS.	LAINES Buenos-Ayres 10 h. mat.	LAINES Buenos-Ayres 3 h. soir	CAFÉS Santos (les 50 kilos) 10 h. mat.	CAFÉS Santos (les 50 kilos) 3 h. soir	COTONS très ordinaires Louisiane 10 h. matin	COTONS très ordinaires Louisiane 3 h. soir
Mars	...	129	37 50	37 75	.....	54 37 1/2
Avril	129 50	129	37 50	37 75	.....	54 75
Mai	130 50	130	37 75	38	.....	54 62 1/2
Juin	131 50	131	38	38 25	.....	54 50
Juillet	132 50	132	38 25	38 50	.....	54 50
Août	133 50	133	38 50	38 75	.....	54 37 1/2
Septembre	134	133 50	39	39 25	.....	54 25
Octobre	134 50	134	39	39 25	.....	52 50
Novembre	135	134 50	39 50	39 75	.....	54
Décembre	135 50	135	40 75	40	.....	50 50
Janvier	136	135 50	.....	.....	.....	50 25
Février	.....	.....	.....	.....	.....	50

A 10 heures. — Cafés, soutenus, hausse 0,50. Vente 3 000 sacs. A midi soutenus, hausse 0,25. Vente 1 000 sacs. — Cotons, soutenus, hausse 0,12 à 0,25. Vente 1 000 balles. A midi, soutenus, hausse 0,12. — Laines, soutenues hausse 0,50. Vente 400 balles. A midi calmes, inchangées.

A 3 heures. — Tendance soutenue. — Ventes totales en jour 16000 sacs.

Paris et le Havre étant fermés jusqu'à mardi, il n'y aura rien de cajour au 1er avril.

Cote de la laine peignée à Roubaix

Roubaix, 27 mars 1902.

On cotait ce matin en bourse :

4,55 avril, mai, juin, juillet; 4,57 août, septembre, octobre, novembre, décembre. Affaires à midi : Néant. La Bourse est fermée demain Vendredi-Saint.

BOURSE DU 27. Cours au comptant

VALEURS	Clôt. hier	Clôt. suiv.	VALEURS	Clôt. hier	Clôt. suiv.
3 %	100 67	100 65	Suez, 5 %	100 50	.....
3 % Amortissable	100 52	100 75	Suez, 4 %	78 50	78 50
3 %	102 10	102 07	Tabac 5 %	100 37	100 45
Extérieure 3 %	77 75	77 90	Tabac 4 %	96 50	96 45
— Bons	741	740	— 3 %	84 75	84 25
— 4 %	100	100 5	Foncière 1879	505 75	508
— Bons	618	615	— 1885	452 25	452
Bons nouv.	574	574	— 1886	452	450
Ott. 4 %	857 50	856	— 1888	99 50	100
— 1889	465	467 50	— 1891	479	482 50
— 1894	413 50	413 75	Foncière 1879	450	456 50
— 3 %	168	164 50	— 1880	502 50	502
— 1895	572 50	575	— 1881	505	505
— 4 %	575	578 50	— 1882	465	472
— 1897	575	578	— 1883	475	475
— 3 %	99	99	Ott. 4 % 1901	456	459
— 1903	577	578	— 1902	464	464
— 3 %	94 75	95	Midi	466 75	462 75
— 1908	416 50	416 75	Lyon-Mar.	852 50	848 50
— 3 %	100 75	101 50	Orléans	465	465 75
Ott. Bons	630	630	Nord	455	455

LA VIE AUX DÉSESPÉRÉS

LE RHUMATISME

LA GOUTTE ET LES DOULEURS L'ARTHRITISME

Torturé dans toutes les articulations, en proie à la fièvre, les membres tordus et déformés, incapable de se mouvoir, tel est l'arthritique en cours des accès. Le mal est généralement chronique d'emblée, et rapidement les complications surviennent du côté du cœur, du cerveau et du rein, à moins que le diabète ne mène lentement le patient jusqu'à la mort.

Pour opérer la guérison des maladies rhumatismales et goutteuses, l'Emploi du Dermothérapisme électro-végétal restitue à l'économie tout entière, au moyen de ses appareils à courant modéré, insensible, la puissance vitale qui, normalement répartie sur tous les organes, constitue l'équilibre physiologique. Il, par l'union à l'électricité de ses produits naturels et végétaux, le Dermothérapisme anesthésie, stimule en décongestionne les points atteints et obtient ainsi, même dans les cas les plus désespérés, des succès complets et durables.

AVIS. — Toutes les personnes qui en feront la demande à M. le directeur de l'Académie dermothérapeutique, 45, rue de Clichy, à Paris, recevront gratuitement : 1° le *Journal de médecine française* qui expose clairement la théorie du Dermothérapisme électro-végétal; 2° le Quotidienaire qui permet de signaler toutes les souffrances et de recevoir sans frais les conseils utiles à la guérison.

PROJECTIONS LUMINEUSES

SEDLITZ CHARLES CHANTEAUD

Laxatif et Purgatif très efficace contre Constipation, les Maux de tête, les Maladies d'estomac, de foie, la Goutte.

EXIGER L'ENVELOPPE JAUNE.

PAPIER FAYARD et BLAYN

IRRITATION DE POITRINE, DOULEURS NERVEUSES, INSOMNIES, ASTHME

CHOCOLAT BESNIER

MAISON FONDÉE EN 1839

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes; car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe depuis quelques années un médicament, l'*Hémor du Vinyoles*, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50 franco.

ASTHME PAPIER FRONEAU 35 ANS DE SUCCÈS *La plus Haute Récomp. Exp. univ. 1900.* T. Pharm.

Sequentia Evangelii secundum...

RÉCIT

POUR LA SEMAINE SAINTE

A mi-chemin de la montée, le cortège s'arrête pour respirer et aussi pour laisser souffler le Nazaréen qui gisait à terre, écrasé sous le bois.

Le soleil, surplombant les hauteurs de Moriah, dardait ses rayons en lances de feu, faisant étinceler les lamelles d'or qui revêtaient les coupoles du Temple.

La foule était innombrable, composée d'un ramassis sordide que la nouveauté du spectacle avait jeté hors des bouges infectés de la capitale : enfants demi-nus sous leurs guenilles bariolées; mégères sèches et édentées, enfidies encore par la fureur qu'elles éprouvaient de ne pouvoir harceler de près le Condamné hommes du peuple en habits de travail, les manches de leur longue robe retroussées jusqu'au coude.

Derrière les soldats qui entouraient Jésus, aux premiers rangs, les rabbins de quatre cents synagogues; les scribes; les Hzanin, porteurs de livres et disparaissant presque sous les parchemins sacrés des tolaphot drapé dans son manteau aux coins duquel étaient les houppettes bleues et rouges des Israïlites qui devaient lui rappeler l'observation de paroles du Sinaï, le représentant de Caïphas le grand prêtre, Aboghar, qui avait cent ans et qui laissait la joie déborder de ses deux petits yeux brillants — deux brèches haineuses perdues dans le fouillis jaunâtre de ses cils et de sa longue barbe.

Cet honneur, il l'avait sollicité, le vieillard, se souvenant qu'un jour à Nazareen, devant les foules, l'avait traité de sépulcre blanchi et plein d'abomination; se souvenant qu'une autre fois, dans le Temple même, cet impie avait osé prononcer au moment où il commentait le précepte de Moïse, il l'avait interrompu insolemment alors qu'il traitait la grave question de savoir s'il était permis, le jour du sabbat, de marcher dans un champ nouvellement ensemencé.

— Oui ! av